

CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL

Le 25 juin 2021.

Conformément à l'art. L. 1122-13, § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer M

pour la première fois (1) à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le mercredi 30 juin 2021 à 20 heures** par **VISIOCONFERENCE**

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

En application de l'article L 1122-24 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour de la séance, à la demande expresse de Madame la Conseillère communale Nadia EL ABASSI et Messieurs les Conseillers communaux Charles TRAORE et Pierre VOET.

SEANCE PUBLIQUE

22. Procédure de levée des entraves du sentier 41. Prise de décision.
23. Règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées. Prise de décision.
24. Adaptation du projet de skatepark. Prise de décision.

Par ordonnance :
La Directrice générale,



S. RUCQUOY.



Le Bourgmestre,



E. BURTON.

(1) Biffer « L. 1122-17 » et les mots « pour lafois » sauf pour le cas où l'assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, auquel cas il y a lieu de biffer « L. 1122-13, § 1^{er} ».